

d'après-guerre des gouvernements fédéral et provinciaux. Le tableau 36 donne les chiffres comparatifs de la dette municipale pour 1941 et 1942, laquelle comprend des emprunts temporaires et autres passifs outre la dette obligatoire. Les chiffres correspondants de 1940 furent publiés dans l'Annuaire de 1942, qui contient aussi une description détaillée de la base sur laquelle les renseignements ont été compilés. Il faut s'y reporter, ainsi qu'aux renvois du tableau, en interprétant ces renseignements. C'est une nouvelle série statistique remplaçant celle qui servait auparavant et qui ne comprenait que la dette obligatoire. A la p. 805 de l'Annuaire de 1941 un tableau indique la dette obligatoire des municipalités de 1919 à 1938.

**36.—Dette des corporations municipales et scolaires pour leurs années fiscales terminées en 1941 et 1942**

NOTA.—Compilé d'après les rapports des ministères provinciaux des Affaires Municipales, les rapports des auditeurs, les états financiers des municipalités et les renseignements obtenus d'autres sources officielles. Pour une explication générale des items compris dans ce tableau, voir texte ci-dessus.

Année et item	Ile du Prince-Edouard	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>1941</b>					
<b>Dette directe—</b>					
Dette obligatoire.....	3, 194, 650	34, 038, 301	26, 141, 814	502, 706, 984	345, 206, 815 <sup>1</sup>
Moins fonds d'amortissement.....	603, 465	12, 886, 511	9, 008, 754	91, 605, 721	52, 786, 190 <sup>2</sup>
Dette obligatoire nette.....	2, 591, 185	21, 151, 790	17, 133, 060	411, 101, 263	292, 420, 625 <sup>3</sup>
Emprunts temporaires.....	107, 292	1, 375, 658	1, 859, 583	48, 764, 352	12, 882, 096 <sup>4</sup>
Exigibilités et autres passifs.....	47, 987	1, 969, 544	2, 125, 855	41, 183, 881	14, 891, 929 <sup>4</sup>
<b>Totaux, passif direct (moins fonds d'amortissement).....</b>	<b>2, 746, 464<sup>10</sup></b>	<b>21, 496, 992<sup>11</sup></b>	<b>21, 118, 490<sup>10</sup></b>	<b>501, 049, 496</b>	<b>320, 194, 659</b>
<b>Dette indirecte—</b>					
Obligations garanties, etc.....	12	206, 000	487, 000	3, 683, 418 <sup>13</sup>	22, 977, 663
Moins fonds d'amortissement.....	12	50, 000	55, 753	3, 277	130, 079
<b>Totaux, passif indirect (moins fonds d'amortissement).....</b>	<b>12</b>	<b>156, 000</b>	<b>431, 247</b>	<b>3, 680, 141<sup>13</sup></b>	<b>22, 847, 584</b>
<b>Grands totaux.....</b>	<b>2, 746, 464</b>	<b>24, 652, 992</b>	<b>21, 549, 745</b>	<b>504, 729, 637</b>	<b>343, 042, 234</b>
	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dette directe—</b>					
Dette obligatoire.....	73, 857, 360	50, 077, 951 <sup>2</sup>	52, 752, 906	108, 514, 232	1, 196, 491, 013
Moins fonds d'amortissement.....	33, 744, 567	23, 213, 602	8, 577, 768	29, 031, 925	261, 458, 503
Dette obligatoire nette.....	40, 112, 793	26, 864, 349	44, 175, 138	79, 482, 307	935, 032, 510
Emprunts temporaires.....	11, 027, 494 <sup>5</sup>	21, 007, 652	5, 163, 584 <sup>6</sup>	3, 863, 534	106, 051, 245
Exigibilités et autres passifs.....	10, 194, 136 <sup>7</sup>	39, 566, 895	7, 761, 037 <sup>8</sup>	7, 303, 023 <sup>9</sup>	125, 044, 287
<b>Totaux, passif direct (moins fonds d'amortissement).....</b>	<b>61, 334, 423</b>	<b>87, 438, 896</b>	<b>57, 099, 759</b>	<b>90, 648, 864</b>	<b>1, 166, 128, 042</b>
<b>Dette indirecte—</b>					
Obligations garanties, etc.....	16, 122, 613	12	12	14, 739, 592	58, 216, 286
Moins fonds d'amortissement.....	5, 037, 115	12	12	2, 166, 658	7, 442, 882
<b>Totaux, passif indirect (moins fonds d'amortissement).....</b>	<b>11, 085, 498</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12, 572, 934</b>	<b>50, 773, 404</b>
<b>Grands totaux.....</b>	<b>72, 419, 921</b>	<b>87, 438, 896</b>	<b>57, 099, 759</b>	<b>103, 221, 798</b>	<b>1, 216, 901, 446</b>

<sup>1</sup> Comprend \$9,733,731 de dette obligatoire nette (moins fonds d'amortissement) et autre passif-capital des commissions scolaires séparées et des districts scolaires dans les régions non organisées (les paiements d'obligations en souffrance sont aussi compris dans ce montant). <sup>2</sup> Comprend les obligations du téléphone rural, du district d'irrigation et du district des hôpitaux unis. <sup>3</sup> Voir renvoi 1. <sup>4</sup> Ne comprennent pas les passifs des écoles et autres bureaux ou commissions locaux, mais comprennent à la place les montants dus à même les comptes du fonds du revenu à ces écoles et autres autorités locales (les renseignements qui eussent permis de faire les éliminations nécessaires n'ont pu être obtenus des rapports publiés). Voir aussi renvoi 1. <sup>5</sup> Y compris \$4,088,267 de bons du Trésor et \$6,586,594 d'autres dettes flottantes moins \$643,156 de fonds d'amortissement accumulés à cette fin re cité de Winnipeg. <sup>6</sup> Comprendent \$2,660,861 de bons du Trésor. <sup>7</sup> Comprendent un passif différé de \$518,253 dû à la caisse de retraite municipale par la cité de Winnipeg. <sup>8</sup> Y compris un passif différé de \$1,006,045 dû à la caisse de retraite municipale par la cité de Calgary et un solde de \$463,241 de dépôts divers. <sup>9</sup> Comprendent \$1,102,809 de dépôts pour paiement de taxes par anticipation. <sup>10</sup> Ne comprennent pas les écoles rurales. <sup>11</sup> Ne comprennent pas le passif des utilités publiques sauf pour la dette obligatoire et le fonds d'amortissement; ne comprennent pas non plus les écoles rurales. <sup>12</sup> Aucun déclaré. <sup>13</sup> Y compris un solde de \$2,252,718 d'octrois annuels payables à certaines institutions.